

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018 – 27

Séance du 25 juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Présents : Françoise FONTANA, Olivier ULRICH, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT, Nancie FROMONT, Jacques CLAY, Jean-Noël CAUSSE, Elisabeth SCIUS, Isabelle PATUREL, Aurélien DAUTREY, Cyrille BOULLLOUD, Jean-Michel TAILLANDIER

Absents : Michèle NASRAOUI

Absents excusés : Claude GARAPON (pouvoir à Olivier ULRICH), Stéphane VINCENT (pouvoir à Jacques CLAY)

Secrétaire de séance : Jean-Noël CAUSSE

Ouverture de séance : 19h10

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 12

Nombre de votants : 14

Objet : Horaires et tarifs de cantine et garderies applicable à compter de septembre 2018

Considérant :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La décision du comité de pilotage des rythmes scolaires de revenir à une semaine de quatre jours (8h30-11h45 puis 13h30-16h15) à compter de la rentrée de septembre 2018,
- La délibération n°2017-58 instaurant ces nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée 2018,
- La nécessité d'améliorer le reste à charge au budget communal consacré aux services périscolaires dans un contexte général de réductions des dotations de l'Etat entrepris depuis plusieurs années et d'augmentation limitée des impôts locaux.

Après délibération, le conseil municipal avec dix voix « pour » et quatre abstentions:

- **Fixe les horaires** des services périscolaires communaux le lundi, mardi, jeudi et vendredi d'école comme suit :

Garderie du matin – G0	de 7h45 à 8h30
Cantine	de 11h45 à 13h30
Garderie - G1	de 16h15 à 17h30
Garderie - G2	de 17h30 à 18h15

- **Fixer les tarifs** des services périscolaires aux montants suivants :

Garderie du matin – G0	1.55€ /séance
Garderie - G1	2.00€/séance
Garderie - G2	1.30€/séance

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le pas

SLO

ID : 038-213801889-20180625-D_2018_27-DE

Tranche de quotient familial	Tarif cantine	
	1 ^{er} enfant	
QF <288	1.14 €	1.03 €
QF entre 288 et <576	3.14 €	2.83 €
QF entre 576 et <864	5.14 €	4.63 €
QF entre 864 et <1 152	5.94 €	5.35 €
QF entre 1 152 et <1 439	6.34 €	5.71 €
QF entre 1 439 et <1 727	6.44 €	5.80 €
QF entre 1 727 et < 2 040	6.59 €	5.94 €
QF entre 2 040 et <4 100	6.79 €	6.12€
QF entre 4 100 et < 10 200	6.89 €	6.21 €
QF entre 10 200 et plus	7.09 €	6.39 €
Extérieur	7.14 €	7.14 €
Instituteurs	4.25€	-

- Précise que ces tarifs seront applicables à compter du 01 septembre 2018,
- Donne pouvoir à madame le maire pour veiller à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

